

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021031675

Dossier numéro : 1926-04-10/66

Titre

10 AVRIL 1926. - Convention internationale pour l'unification de certaines règles relatives aux privilèges et hypothèques maritimes et Protocole de signature, signés à Bruxelles le 10 avril 1926 (1). - Adhésion par la République de Saint-Marin

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 01-07-2021 page : 66770

Entrée en vigueur : 06-11-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. Le 6 mai 2021 a été reçu au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement de Belgique (SPF), l'instrument d'adhésion de la République de Saint-Marin concernant l'Acte précité.

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la Convention, cette adhésion entrera en vigueur à l'égard de la République de Saint-Marin le 6 novembre 2021, c'est-à-dire six mois après que la notification prévue à l'article 18, alinéa 2, a été reçue par le Gouvernement belge.